



Ville de L'Île-Perrot
MRC de Vaudreuil-Soulanges
Province de Québec

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

289-291 et 293-295, 23^e avenue (lots 5 568 986 et 5 568 985)

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE :

QUE le conseil municipal doit statuer sur une demande de dérogation mineure, aux règlements d'urbanisme lors de la séance ordinaire du conseil du 9 juin 2015, à 19h30, au 110, boulevard Perrot, à L'Île-Perrot.

La demande de dérogation mineure affectant le bâtiment sis au 289-291 et 293-295, 23^e avenue (lots 5 568 986 et 5 568 985), consiste à l'effet :

- que les balcons soient à 1,36 mètres de la ligne de lot mitoyenne au lieu de la distance minimale de 1,5 mètres, sans ajout de mur opaque;
- que les climatiseurs extérieurs soient à 0,40 mètre de la ligne de lot mitoyenne au lieu de la distance minimale de 1 mètre.

QUE toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de ladite séance.

QUE le présent avis peut être consulté sur le site internet de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

DONNÉ À L'ÎLE-PERROT, ce vingt-et-unième jour (21^e) du mois de mai de l'an deux mille quinze (2015).

Lucie Coallier, OMA
Greffière